

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Mardi 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à Salle Les Ambassadeurs, Pépinière du Parc Gouraud, allée des Nobel, 02200 Soissons, pour sa séance.

**Date de la convocation :**

12 mai 2026

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	22	1	23

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme Sylvie COUPEY, Mme DECARNELLE Aurélie, Mme DIDIER Christelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme FRUMIN Marjorie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CAVENNES Thomas, M. CHAUVIN Bruno, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. DOLHEM Loïc, M. DUFOUR Patrick, M. FAUCON Emilien, M. GRANDO Anthony, M. LALYS Loïc, M. LEVEBVRE Anthony, M. MENNESSON Jean-Marc, M. PHILIPON Vincent, M. RAULT Pascal, M. SERUZIER Bernard.

Présents non-votants : Mme BONVARLET Brigitte, Mme FONTAINE Ingrid, Mme LALUC Sylvie, M. COUDERT Sylvain.

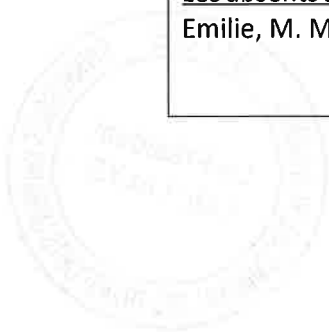
Pouvoir : M. FRANCOIS Ludovic donne pouvoir à M. FAUCON Emilien

Secrétaire de séance : Mme FERTON-HERPE Thérèse

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme LE FAUCHEUR Carole, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Les absents sont excusés : Mme DUVAL Héléne, Mme REVERDY Emeline, Mme RIVARD Emilie, M. MADIOT Claude, M. ROUTIER Thierry, M. PONTHEUX Sébastien



<b>Désignation du délégué "élu" au CNAS.</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°7</b>

Par délibération du 11 Février 1997, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel et a, depuis cette date, reconduit, chaque année son adhésion.

Suite au changement de Président, il est nécessaire de désigner un délégué membre du Comité Syndical, afin d'être représenté à l'Assemblée Départementale de cet organisme paritaire

Ces représentants assistent notamment à l'Assemblée Départementale annuelle au cours de laquelle ils peuvent émettre un avis sur les questions à l'ordre du jour.

La collectivité adhérente organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

En ce qui concerne le délégué local Elu, la candidature de M. LALYS Loïc est proposée pour la fonction de titulaire.

Le Comité Syndical donne son accord pour procéder à un vote à mains levées.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

- Désigne **Monsieur LALYS Loïc** pour assurer les fonctions de représentant titulaire Elu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Ils notent également que le représentant Agent est **Madame Laurène HALLEZ**.

**Vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 mai 2026  
Pour extrait conforme,

